

## Dates à retenir

17 avril :	Chasse au Œufs
1er mai :	Concours de pétanque
8 mai :	Cérémonie à Vecquemont <i>Victoire 1945</i>
26 mai :	Élections européennes
6 juin :	Voyage des aînés, « Le Portel », « Grand Nausicaa »
23 juin :	Run & Bike, réderie, feu de Saint Jean, concert avec le groupe Stratus
29 juin :	Fête des écoles
14 juillet :	Repas jambon braisé le midi, puis jeux et feu d'artifice à Vecquemont
1er septembre :	Fête locale, animations
11 novembre :	Cérémonie <i>Armistice 1914-1918</i>
8 décembre :	Repas des aînés
21 décembre :	Distribution des colis des aînés
14 janvier :	Vœux du Maire

Important  
DATE!



## Mairie

**Horaires d'ouverture du secrétariat :** mardi-jeudi de 14 h à 18 h/mercredi de 15 h à 19 h

**Permanence du maire et des adjoints :** ..... le mercredi de 18 h à 19 h

**Coordonnées :** .....tél. **03 22 48 44 73** ou 09 75 45 15 11 / Fax 03 22 96 84 24

**Courriel :** mairiedevequemont@orange.fr ..... **Site internet :** www.vecquemont.fr



Bulletin municipal d'information imprimé par nos soins en avril 2019

Responsable de la publication : Jean-Louis BRUXELLE

Rédaction : Valérie HEQUET, François GAUDIN, Frédéric KUNCZE, Jean-Luc LOGIEST  
et Laurent VANZWAELMEN (membres de la commission d'information)



Ce mois d'avril ensoleillé nous annonce un agréable printemps bien mérité après de longs mois d'hiver.

En premier lieu, je souhaite mettre l'accent sur la vie de l'école : les communes consacrent beaucoup d'énergie pour le fonctionnement des écoles, aussi bien sur le plan matériel qu'humain.

**L'école a toujours été pour la municipalité une priorité.**

Or, je déplore une fois de plus des **dysfonctionnements récurrents** à l'école d'Aubigny et **qui s'amplifient d'année en année depuis plus de 15 ans.**

Je vous informe que mes collègues d'Aubigny, de Bussy les Daours et moi-même faisons le nécessaire pour obtenir des solutions pérennes à ces différents problèmes. .



La belle saison annonce la reprise de nos manifestations traditionnelles, mais je tenais à appeler votre attention sur les **élections européennes** qui se dérouleront le **dimanche 26 mai 2019**. Je compte sur une forte participation des électeurs de VECQUEMONT pour élire des représentants

qui défendront une Europe sociale et équitable. N'oubliez pas qu'une abstention de votre part favorise l'élection de candidats que vous n'auriez pas souhaités.

**L'avenir de la France dépend de l'avenir de l'Europe et le repli sur soi ne peut être qu'une solution à très court terme.**

Vous trouverez dans ce bulletin les dates des manifestations qui nous permettront de nous retrouver nombreux dans une ambiance chaleureuse.

Bien à vous,  
**Jean-Louis BRUXELLE**

## Budget - Exercice 2019

Les taux des trois taxes sont inchangés.

Taxes 2019	Vecquemont
Taxes foncières - Propriété bâties	11,62 %
Taxes d'habitation	6,47 %
Taxes foncières - non bâtie	30,53 %



CHARGES	2019	2018
<b>011</b> Générales	172 450	204 126
<b>012</b> Personnel	215 300	214 185
<b>65</b> Gestion courante	73 802	72 014
<b>66</b> Financières	403	1 073
<b>67</b> Exceptionnelles	4 500	4 500
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>466 455</b>	<b>495 898</b>

PRODUITS	2019	2018
<b>70</b> Produits et services	33 000	36 100
<b>73</b> Impôts et taxes	358 651	364 123
<b>74</b> Dotation et participations	56 859	64 980
<b>75</b> Autres produits	18 000	19 000
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>466 510</b>	<b>484 203</b>



## Calendrier des randonnées pédestres

Départ à 9 heures de la maison des associations  
(sauf pour le Téléthon)

Dates	Parcours	Distance
<b>14 avril</b>	Rue des prés – église de Bussy – vers rue de Picardie – D1c rue des lavandes – rue des œillets	6 km
<b>28 avril</b>	Rue de Pont-Noyelles – château d'eau – 1 <sup>er</sup> sentier à gauche au bout à gauche – 1 <sup>er</sup> sentier à droite	6 km
<b>12 mai</b>	Gare – station d'épuration – 1 <sup>ère</sup> à gauche – Aubigny – canal - Vecquemont	6,5 km
<b>26 mai</b>	Haut des falaises – 1 <sup>er</sup> sentier à gauche – au bout à gauche – rue de Pont-Noyelles – Vecquemont	6 km
<b>16 juin</b>	Poste 90 kw Pont SNCF – Daours – usine – Vecquemont	8 km
<b>30 juin</b>	Bussy vers Querrieu – Station de pompage – 1 <sup>ère</sup> à droite marais – rue des prés – Vecquemont	8,5 km
<b>1<sup>er</sup> septembre</b>	Haut des falaises – 3 <sup>ème</sup> sentier à gauche avant station éques- tre – vers Pont-Noyelles – château d'eau	10,5 km
<b>15 septembre</b>	Poste 90 kw – poste SNCF – route de Lamotte – retour sentier parallèle à D1	11 km
<b>29 septembre</b>	Bussy – 1 <sup>er</sup> sentier à gauche après rue de la forge – vers D1 – sentier parallèle à D1 vers Daours	9 km
<b>13 octobre</b>	Gare – station d'épuration – traverser route d'Aubigny Blangy – Au bout à droite vers route de Villers	11 km
<b>27 octobre</b>	Poste 90 kw – écluse – chemin du halage – Daours Vecquemont	11 km
<b>10 novembre</b>	Bussy – Querrieu – vers camping – rue des prés – Vecquemont	11 km
<b>24 novembre</b>	Chemin de halage – marais de Blangy – station d'épuration – gare – Vecquemont	11,5 km
<b>Décembre</b>	Téléthon, non défini ce jour	

## Salle polyvalente

### Tarifs de location de la salle polyvalente :

Personnes extérieures au village : 510 €  
 Habitants de Vecquemont : 235 €



## Location des barnums



### Le tarif de location des barnums :

5 X 6 mètres : 50 € - 5 X 9 mètres : 60 €

**Seuls les plateaux, bancs et chaises pourront être prêtés aux habitants sous réserve que les barnums ne soient pas loués.**

Les demandes de plateaux, bancs et chaises devront être enregistrées à la mairie. Pour les chaises, la priorité sera donnée aux personnes qui louent les barnums.

Les livraisons auront lieu le vendredi ou la veille des jours fériés à 8 h 15.

La reprise du matériel aura lieu exclusivement le lundi ou mardi matin à 8 h 15 et pour les jours fériés la date de reprise sera fixée par les services municipaux.

En cas d'absence du demandeur, le matériel ne sera pas livré. De même, pour la reprise du matériel, si le demandeur est absent, il devra prendre contact avec la mairie et restituer le matériel lui-même.

## Mise à disposition d'une remorque

Les habitants de Vecquemont ont la possibilité d'avoir à leur disposition la remorque de la commune **pour les branchages (uniquement)**.

Les autres déchets ne sont pas acceptés.

La réservation s'effectue en mairie.



## Jardin communaux



Il reste un jardin inoccupé.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez vous inscrire à la mairie avant la fin du mois d'avril.

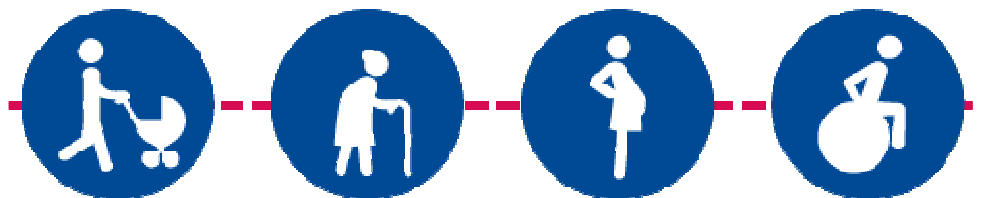
## Subventions aux associations pour 2019

Coopérative scolaire ..... 200 €	Restos du Cœur..... 70 €
USDVBA (football)..... 3 200 €	APERVAB (parents élèves) ..... 200 €
Cercle d'animation Vecquemontois... 1 000 €	Les Capucines (majorettes)..... 0 €
Association de Chasse en plaine ..... 200 €	Le Souvenir français..... 70 €
Société de Chasse en plaine..... 200 €	Association de danse ..... 200 €
Association de chasse aux marais.... 1 000 €	De la Somme à Bellefontaine..... 80 €
Gymnastique volontaire ..... 500 €	La maisonnée ..... 300 €
Club des Aînés ..... 400 €	Association Alcool Assistance ..... 200 €
ACGP-CATM (anciens combattants) ... 150 €	Divers ..... 930 €
ADMR (aide aux personnes) ..... 100 €	
	<b>Soit un total de ..... 9 000 €</b>



## Investissements et travaux (projets)

- Achat d'un tracteur avec débroussaillier en remplacement du KUBOTA.
- Achat d'un camion avec benne basculante pour enlèvement de nos tontes communales.
- Changement du photocopieur.
- Préau à l'école.
- Diminution des portants d'éclairage entrée de la rue des acacias pour éviter les accrochages par les camions et pose de leds.
- Accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite.





## Noël des enfants - vendredi 14 décembre 2018

La commune a, comme chaque année, accueilli à la salle polyvalente les enfants et leurs familles, quelques jours avant Noël.

L'APERVAB (association des parents d'élèves du regroupement de Vecquemont, Aubigny, Bussy-les-Daours), avait aussi organisé un marché de Noël qui a rencontré un beau succès.



C'est le clown Rafistol qui, cette fois, est venu « amuser la galerie ». (1) Après cette prestation récréative, les enfants ont pu déguster un chocolat chaud, et des friandises offertes par le Père Noël, qui, cette année encore, n'a pas oublié de s'arrêter dans notre village accompagné de Mère Noël.

(1) L'expression « Amuser la galerie » est issue du jeu de paume, l'ancêtre des jeux de raquettes modernes. En effet, le long du terrain de jeu se trouvait une galerie, une allée couverte destinée aux spectateurs venus assister à la partie. Le terme a fini par désigner les spectateurs eux-mêmes, puis par extension une assistance publique quelconque, et parfois même, l'opinion publique.



## RUN AND BIKE LA VECQUEMONTOISE

11 KM 9 H 50  
22 KM 9 H 30

DIM 23 JUIN 2019

inscription : [www.vecquemont.fr](http://www.vecquemont.fr)



## DIMANCHE 23 JUIN 2019 CHALLENGE MULTISPORTS

9h00: Tennis de table/Marche/Tennis.  
10h00: Jeux Picards.  
11h30: Animations Enfants.  
14h00: Pétanque Doublettes (Inscriptions auprès de M. Boulinguez Freddy  
Tel 06 78 10 12 72).  
Footballe (jusqu'à 18h00).  
Lancer franc Basket.

Inscription sur place (sauf pour le Tennis s'adresser en mairie).

**BUVETTE-RESTAURATION**  
Remise des récompenses à 18h30

PosterMyWall.com

## BALADE MOTOS

9H30 : Accueil et Inscriptions  
(café croissants offerts pour les motards)  
10h30 : Départ (environ 80km)  
12h30 : Retour- Repas  
(A réserver à l'inscription)  
8 euros : Kir + Sandwich Frites + Boisson + Dessert)



Balade Motorcycle Vecquemont 80 ,  
Dubois François : 06.11.20.29.29, Dubois Philippe : 06.81.18.05.90



# Le 23 JUIN 2019 RUN AND BIKE



Emplacement **GRATUIT**  
Inscription en mairie.

Tel : 03.22.48.44.73

<http://www.vecquemont.fr>

## REDERIE :



## EXPO MOTOS ET PARADE

## EXPO TRACTEURS ANCIENS



A 20h30

CONCERT POP/ROCK

## STRATUS

# FEU DE SAINT JEAN

## Cérémonie des vœux du maire - 8 janvier 2019



Traditionnellement, la cérémonie des vœux réunit les habitants de notre commune dans les premiers jours de janvier. 2019 n'a pas fait exception, et la salle polyvalente n'était pas trop grande pour accueillir les nombreux participants qui ont répondu à l'invitation de monsieur le Maire et son conseil municipal.

Après les traditionnels vœux présentés par Jean-Luc Logiest, premier adjoint, Jean-Louis Bruxelles, entouré des membres de son conseil municipal, a présenté ses vœux à ses administrés. Il a, à cette occasion, dressé le bilan de l'année écoulée, puis rappelé l'ambiance nationale morose, et dressé le constat des difficultés rencontrées par les territoires ruraux, amplifiées par la suppression des dotations de l'Etat. Dans ce contexte, plus que jamais, la commune poursuivra ses efforts d'une gestion saine, transparente, et solidaire envers les personnes les plus fragiles.



Cette cérémonie s'est achevée dans une ambiance particulièrement conviviale, ces moments permettant de créer du lien social. Les personnes présentes ont également partagé un buffet campagnard et terminé cette agréable soirée par la traditionnelle galette des Rois.



## Chasse aux œufs - 17 avril 2019

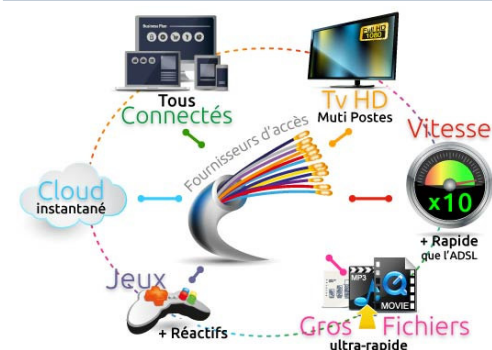
La traditionnelle chasse aux œufs se déroulera sur le **terrain de foot communal le mercredi 17 avril 2019 à 17h30.**

*Symbole de fertilité, de vie, de renaissance, l'œuf est associé à la fête de Pâques depuis l'antiquité. A cette époque, durant la période du Carême, il était interdit de manger des œufs. Les œufs alors pondus par les poules étaient conservés, et, le jour de Pâques, on les faisait bénir puis on les peignait et enfin on les donnait aux enfants.*

*Apportés selon les légendes populaires par les cloches (en France et en Belgique), le lapin de Pâques (en Allemagne et aux États-Unis) ou les poules (au Tyrol), les œufs sont aujourd'hui décorés ou utilisés pour des jeux dans de nombreux pays.*



## Fibre optique



Le déploiement de la fibre optique arrive enfin dans notre commune.

Une réunion publique aura lieu **le mercredi 12 juin 2019 à 19 heures** en salle polyvalente de Vecquemont

## Retour des beaux jours : attention aux tiques !

Principal vecteur en Europe d'agents pathogènes responsables de maladies infectieuses affectant les animaux et les hommes, les tiques sont particulièrement actives au printemps et à l'automne. En se nourrissant du sang des animaux et des humains sur lesquels elles se fixent, elles peuvent s'infecter en prélevant des agents pathogènes (bactéries - notamment celle responsable de la maladie de Lyme -, virus, parasites) qu'elles transmettent ensuite en se fixant sur d'autres hôtes.



### Comment vous protéger ?

- Utilisez des **répulsifs**, en privilégiant ceux disposant d'une autorisation de mise sur le marché et en respectant leurs conditions d'emploi figurant sur l'emballage ou la notice des produits.
- **Portez des chaussures fermées et des vêtements couvrants** et de couleur claire (afin de mieux repérer les tiques sur la surface du tissu).
- **Évitez de marcher au milieu des herbes hautes**, des buissons et des branches basses et privilégiez les chemins balisés.
- **Inspectez-vous au retour** de vos promenades et détachez immédiatement les tiques fixées sur vous à l'aide d'un tire-tique vendu en pharmacie.

### Que faire en cas de piqûre ?

Si vous avez été piqué, désinfectez la plaie. En cas d'apparition de symptômes inexpliqués ou d'un érythème migrant autour du point de piqûre (un halo rouge sur la peau), consultez immédiatement votre médecin car un traitement antibiotique pris rapidement permet d'enrayer l'éventuelle maladie. En l'absence de traitement, la maladie peut provoquer des atteintes cutanées, musculaires, neurologiques et articulaires pouvant être très invalidantes.

**À savoir :** l'utilisation d'un tire-tique vendu en pharmacie est fortement conseillée car, contrairement à la pince à épiler, il ne comprime pas l'abdomen de l'insecte, évitant ainsi de lui faire régurgiter sa salive et transmettre de ce fait ses bactéries.

Il faut engager le tire-tique en abordant l'animal par le côté et tourner dans le sens inverse des aiguilles d'une montre ou bien tirer très lentement, jusqu'à ce que la tique se décroche d'elle-même. Il existe des crochets adaptés en fonction de la taille de la tique. Pour limiter les risques de contamination, il faut absolument **éviter de couper, d'arracher, de presser la tique**, et contrairement aux idées reçues, il ne faut pas non plus essayer de l'endormir avec de l'éther, de l'alcool ou de l'huile car cela pourrait favoriser la libération du substrat potentiellement pathogène. Il faut ensuite désinfecter la piqûre.

Si vous ne sentez pas capable d'enlever la tique vous-même, consultez votre médecin, votre dermatologue ou votre pharmacien.

## Livraison de repas

La Croix Rouge propose la livraison à domicile de repas variés, équilibrés et élaborés par une diététicienne.

Prix du repas : entre 7,95 et 9,40 euros en fonction des revenus, livraison incluse.

Facturation mensuelle, prélèvement bancaire ou chèque ou espèces.

Crédit d'impôt de 50% sur le coût de la livraison des repas (que l'on soit imposable ou non).

Pour tout renseignement :

Croix Rouge Française

SPASAD Amiens Montdidier - 6 rue Amand de Vienne - 80500 MONTDIDIER

Tél. 03 22 33 10 00 - Courriel : Spasad.somme@croix-rouge.fr



## Centre de loisirs et séjours de vacances

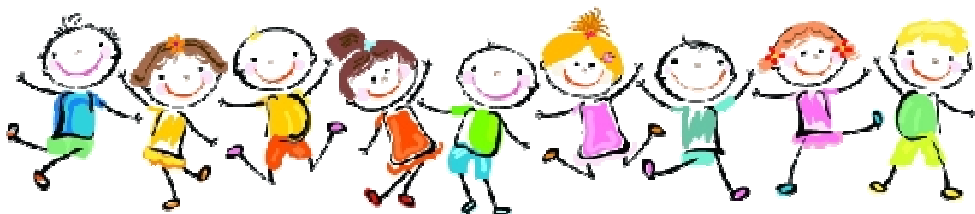
Le Conseil Municipal a décidé la reconduction de l'aide financière aux familles de Vecquemont qui souhaitent inscrire leurs enfants aux **centres de loisirs et séjours de vacances**.

Pour les **centres de loisirs**, la participation communale pour l'année 2019 est fixée à cinquante pour cent du prix de journée plafonné à 8,90 euros par jour et par enfant.

La participation maximum par enfant pour une année civile est fixée à 260 euros, que ce soit pour l'aide accordée aux centres de loisirs ou pour la **participation à un séjour**, après la signature d'une convention.

Le versement de cette aide financière sera effectué par la commune de Vecquemont directement auprès de la structure d'accueil à réception des factures.

**Cette aide est limitée à 260 euros et quatre semaines maximum par année civile.**



**CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR**  
Assistance et prévention du risque numérique

Pour vous protéger des techniques frauduleuses, pour débusquer les arnaques, pour éviter le vol de vos données personnelles et / ou professionnelles, le gouvernement a mis en ligne un site Internet assumant un rôle de sensibilisation, de prévention et de soutien en matière de sécurité du numérique auprès de la population française.

Pour trouver tous les conseils par thème, pour comprendre et lutter contre la cybermalveillance (vidéos, fiches réflexes, fiches pratiques, infographies...), rendez-vous sur le site :

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>

## Lutte contre le frelon asiatique

Depuis Juin 2018, la préfecture a mis en place un protocole d'action pour identifier les nids de frelons asiatiques et définir le rôle des acteurs concernés dans le processus de leur destruction.

Il convient de rappeler que seul le frelon asiatique est concerné par ce plan d'action car cette espèce invasive s'attaque particulièrement aux abeilles domestiques et aux autres pollinisateurs.

Le frelon européen n'est absolument pas concerné par ce dispositif d'éradication, il convient même de le protéger car il participe à la biodiversité et est lui aussi un important vecteur de pollinisation (il ne doit être détruit que lorsqu'il présente un risque). Le frelon asiatique a la capacité de s'adapter facilement aux endroits. Il a pour caractéristique de mesurer **en moyenne 3 cm**, d'avoir les **pattes jaunes** ainsi que l'**abdomen jaune orangé**.



Frelon asiatique  
(taille réelle 3 cm)

RAPPEL :

En cas de suspicion d'une présence d'un nid de frelons asiatiques, il convient d'appeler le service interministériel de défense et de protection civile de la préfecture, qui pourra faire intervenir le GDSA 80 (le Groupement de Défense Sanitaire Apicole de la Somme), au numéro suivant : **03.22.97.80.80** (ouvert 7 jours/7, 24 heures/24)

Tout signalement peut également être fait à l'adresse de messagerie suivante : [pref-defense-protection-civile@gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@gouv.fr)

**En cas de situation urgente, il convient de composer le 18**

Mieux identifier les frelons asiatiques et les nids pour mieux protéger la biodiversité.



## Interdiction des pesticides de synthèse pour les particuliers



### Pesticide

Depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter et utiliser dans leur jardin des pesticides de synthèse.

Afin de réduire les risques liés à l'utilisation des pesticides pour le grand public, la loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national a interdit, à partir du 1er janvier 2022, la vente aux particuliers ainsi que la détention et l'utilisation par ces derniers, de tous les produits phytopharmaceutiques, à l'exception des produits de bio contrôle, des produits à faible risque et des produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique. Cependant, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a avancé de 3 ans l'échéance du 1er janvier 2022. C'est ainsi, qu'à partir du 1er janvier 2019, les produits phytopharmaceutiques « de synthèse chimique » seront interdits pour les utilisateurs non professionnels.

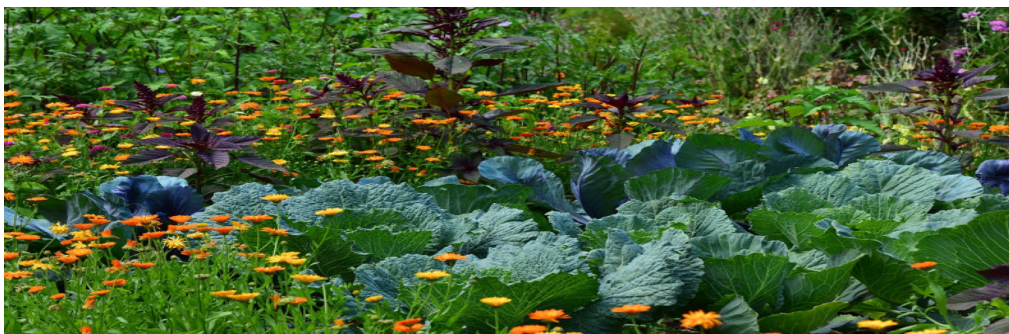
Afin d'assurer leur élimination dans des conditions sécurisées, les produits non utilisés et leurs emballages détenus par les utilisateurs non professionnels doivent être apportés dans une déchetterie ou un point de collecte temporaire assurant la collecte des déchets diffus spécifiques (déchets chimiques ménagers).

Des points de collecte temporaires pourront également être mis en place dans le cadre de l'entrée en application de l'interdiction du 1er janvier 2019. Les coordonnées seront précisées sur le site internet de l'éco-organisme <http://www.ecodds.com/>

### À télécharger :

- la liste des produits autorisés amateurs
- La liste des produits non autorisés amateurs

<https://agriculture.gouv.fr/jardiner-avec-des-produits-dorigine-naturelle>



## Démoussage des trottoirs

Un traitement des mousses par pulvérisation sera prochainement réalisé par la commune. Pour ceux qui le peuvent, nous demandons un balayage préalable pour enlever les grosses mousses.

## Déjections animales

Les sachets pour les déjections animales sont à votre disposition en mairie aux horaires d'ouverture.

## Déchetterie

### Déchetterie de Corbie

Rue Léon Curé  
Lundi, mercredi, vendredi,  
samedi : 9h-12h et 14h-18h  
Dimanche : 9h-12h



### Déchetterie de Villers-Bretonneux - Chaussée du Val de Somme

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-18h  
Dimanche : 9h-12h

**Les déchetteries sont fermées les jours fériés.**

**La déchetterie de Villers-Bretonneux est la déchetterie de référence pour les professionnels et tous les véhicules utilitaires.**

Pour tout apport supérieur à 2m<sup>3</sup> par semaine, une attestation exceptionnelle peut-être délivrée par la Communauté de Communes. Merci d'en faire la demande au moins 3 jours avant la date de dépôt prévue.

Pour les produits amiantés (tôle fibrociment), la déchetterie de Villers-Bretonneux réceptionne ces produits. Nous vous demandons de vous rapprocher de celle-ci pour connaître la procédure.

